

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_05\_002

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mai à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, mercredi 13 mai 2026.

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Josseline LHOMMEAU, Fabien JOLIVET, Marie-Christine GUIBERTEAU, Albert COIFFARD, Isabelle BUREAU, Jacques DE MAISONNEUVE, Laetitia NAUD, Guillaume BODIN, Sandra BELLANGER, Narciso VILACA, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Angéline RICHO, Luc CHAUVIN, Gaëtane GABORY, Vivien TUFFREAU, Yvette DE BARROS, Nadège MOREAU, Guy CAILLAULT, Anita ROBICHON, Jean-Claude BELLICAUD, Jean-François ALLARD, Françoise COUTAULT, Marie-Béatrice MORISSEAU, Jacky COURANT, Stéphane COULON, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Isabelle VATELOT, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Frédéric DOUGE, Sophie DEMANGE, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Karen BULTEAU, Céline MOREAU, Ingrid MASSE, Stéphanie OGER, Aurélien LETOURNEAU, Adrien ALLARD, Mathéo GOURDON, Anne-Françoise CADIOT OGER, Hélène MARCHAND, Guillaume MOREL, Jean-René GRASSET, Isabelle MONFRAY, Bruno CHAUVIGNE, Ariel YARIV, Magalie ALLAIRE, Arlette BURGEVIN, David MAINGUY, Gaël BEDUNEAU

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yannick BENOIST pouvoir à Guy CAILLAULT  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Philippe BOURSIER pouvoir à Anne-Valérie MOITA FERNANDES  
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY  
Sophie BECHEREAU pouvoir à Fabien JOLIVET  
Timothée DEBRARD pouvoir à Isabelle BUREAU  
Lydia MUSSET pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Anne-Françoise CADIOT OGER

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Samuel BELANGER, Richard DAVID, Séverine MORINEAU, Sandrine LE GALL

*Madame Virginie PELISSIER a été désignée secrétaire de séance.*

## **COMPOSITION DE LA COMMISSION D ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNALES OPAH / OPAH RU**

Madame G. GABORY, élue référente Petites Villes de Demain, rappelle à l'assemblée que deux dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat sont en cours sur le territoire de Mauges Communauté sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028 :

- l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) dans le cœur des polarités principales,
- l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) classique sur le reste du territoire intercommunal.

La Commune de Mauges-sur-Loire a décidé de contribuer à ces opérations à travers un dispositif d'aides spécifiques :

Intitulé	Opération	Aide attribuée	Enveloppe sur 5 ans
Aide à la restauration des façades de logements	OPAH	30 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	300 000 €
Aide à la restauration des façades de logements	OPAH-RU	30 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	150 000 €
Aide à la restauration des façades de logements dans le cadre du label Fondation du Patrimoine	OPAH-RU (aide applicable sur périmètres ORT)	30 % des travaux HT plafonnée à 10 000 €	200 000 €
Aide aux travaux lourds pour les propriétaires occupants, par abondement aux aides de l'ANAH	OPAH-RU	Prime de 5 000 €	25 000 €
Aide à la création de stationnements	OPAH-RU	Prime de 1 500 €	7 500 €
Aide à la création d'espaces extérieurs récréatifs	OPAH-RU	60 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	30 000 €
Aide à la création d'espaces fonctionnels	OPAH-RU	60 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	75 000 €

Le règlement d'attribution de ces aides a été approuvé par une délibération du 14 décembre 2023, modifiée le 22 février 2024. Une commission d'attribution a également été constituée afin d'examiner les dossiers.

A la suite des élections municipales, il convient de renouveler la composition de cette commission. Il est proposé de reprendre les modalités déterminées précédemment pour sa composition :

- l'élue référente Petites Villes de Demain,
- 3 élus représentant chacun des secteurs de la Commune (ouest, centre, est),
- un élu de la minorité municipale.

VU les conventions d'OPAH et d'OPAH-RU de Mauges Communauté pour la période 2024-2028 ;

VU la délibération du 14 décembre 2023 instituant une commission d'attribution des aides communales OPAH / OPAH-RU modifiée par délibération du 22 février 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme-Habitat en date du 28 avril 2026 ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 7 mai 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>61</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>61</b>

**DÉCIDE DE :**

- Approuver la composition suivante pour la commission d'attribution des aides communales OPAH / OPAH-RU : G. GABORY, N. MOREAU, V. TUFFREAU, J.F. ALLARD et L. MUSSET.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions relatives à l'application de cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

*Nombre de conseillers : 65  
Nombre de présents : 53  
Nombre de votants : 61  
(dont 8 pouvoirs)*

Signé le 26 mai 2026  
Le Maire  
Gilles PITON